

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2018 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Absents excusés :

M. VELAS ayant donné procuration à M. BURGAT,
M. JACQUEMET ayant donné procuration à M. GAUTHIER,
Mme VAUDON.

Secrétaire de séance: Mme Brigitte HUMBERT.

En début de séance, Monsieur Jean DEGUERRY, Président de Haut-Bugey Agglomération présente l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2019.

**Le Conseil Municipal,
A 13 voix pour et une abstention,**

Approuve l'extension de périmètre de Haut-Bugey Agglomération vers les neuf communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, à compter du 1er janvier 2019.
Autorise Monsieur Le Maire à notifier cette délibération au Président de HBA.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Approuve la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération dans le cadre de l'extension de périmètre vers le plateau d'Hauteville. **Autorise** Monsieur Le Maire à notifier cette délibération au Président de Haut-Bugey Agglomération.

Accepte quatre conventions de servitude dans le cadre de la desserte de la fibre optique et **autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives des dossiers.

Accepte une convention de servitude dans le cadre de l'alimentation électrique de la Marpa « Les Fritillaires ». **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Autorise Monsieur le Maire, dans le cadre de l'alimentation électrique de la Marpa « Les Fritillaires », à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :
Section dépenses d'investissement : Article 2315 opération n°62 : moins 20.000 €
Article 2041582 hors opération : plus 20.000 €.

Accepte le transfert de gestion de la MARPA « Les Fritillaires » de la Commune de Saint du Fresne vers l'association de gestion créée lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 05 mars 2018.

Décide de répondre favorablement à la proposition de Haut-Bugey Agglomération ayant pour objet l'application d'une prime « sortie de vacance » sur la commune.

Accepte la convention de partenariat entre la Commune de Saint Martin du Fresne et le Département de l'Ain, pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale. **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Approuve la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD). **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de **4570,00 €** au Comité des Fêtes de Saint Martin du Fresne.

Le Conseil Municipal,
A 8 voix pour et 4 contre,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Amicale Boule de Saint Martin du Fresne.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs tel que présenté en Conférence Intercommunal du Logement le 7 mars 2018 et **approuve** la qualité de la Commune de St Martin du Fresne en tant que lieu d'orientation.

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint à la présente délibération. **Autorise** Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération.

Accepte de mettre en place un logiciel de télétransmission et de signature électronique pour la dématérialisation de ACTES et HELIOS. **Accepte** la proposition de la société CERIG, pour un montant de 2050,00 € HT, soit 2460,00 € TTC.

Donne son accord pour que Monsieur Le Maire signe le contrat de souscription entre la commune et CERTINOMIS pour deux certificats exécutifs et nominatifs de type RGS** pour la signature électronique.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la dématérialisation, s'il y a lieu à signer les conventions à intervenir avec les services de la Préfecture et les services de la Trésorerie.

Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. **Donne** son accord pour que la commune de Saint Martin du Fresne accède aux services S2 LOW proposés par ADDULACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain représentant l'Etat à cet effet.

Donne son accord pour que Monsieur Le Maire signe le contrat de souscription entre la commune et CERTINOMIS pour la délivrance des certificats numériques.

Désigne Monsieur Le Maire, Dominique TURC et le 1er Adjoint, Hervé LIGNY en qualité de responsables de télétransmission.

Est informé :

- Qu'un administré habitant Route de Chamoise a adressé un courrier à Monsieur Le Maire, se plaignant de la vitesse des véhicules dans cette rue. Il est donc décidé d'installer le radar pédagogique tout le mois d'Octobre pour se rendre compte de ces excès de vitesse avant de prendre une décision.
- Que le chemin qui mène à l'aire de parapente depuis le plateau de chamoise est bien abîmé et qu'un membre de la Fédération Française de parapente a proposé de le remettre en état aux frais de la Fédération. Monsieur Le Maire doit le rencontrer.
- Qu'il faut nommer un élu à la commission de contrôle de la liste électorale. C'est Monsieur Jean-François DURAFOUR qui est désigné.
- Que dans le cadre de sa convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, Haut Bugey Agglomération propose une ballade thermographique sur notre commune. La proposition sera acceptée pour la «Rue Sous Chamoise et la Rue de l'Ancienne Gare.
- Que la Poste alloue une subvention de 6540€ à la Commune pour l'agencement de l'Agence Postale au secrétariat de Mairie.
- Que des camions stationnent sur les trottoirs de la ZAC des Pellants et cela gêne la circulation. Il a été demandé à Haut Bugey Agglomération, qui a la compétence de la voirie de la ZAC, d'installer des dispositifs qui ne permettraient plus aux camions de stationner.

Séance levée à 22h 30.

Le Maire,
Dominique TURC.

